

Dans le cadre du programme de transition numérique, « Extended Monaco », la Direction de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports et la Délégation Interministérielle à la Transition Numérique ont souhaité apporter des améliorations aux modes de paiement de la « Restauration Scolaire ».

Depuis septembre 2020, vous disposez d'un **compte dédié, accessible par le site internet de l'établissement scolaire de votre/vos enfant(s).**

Ce nouveau service en ligne vous permet de :

- Consulter au réel la consommation de votre/vos enfant(s) ;
- Recevoir par courrier électronique la notification de mise à disposition de factures dans votre espace « parents » ;
- Payer par prélèvement automatique ou par carte bancaire directement en ligne.

IDENTIFIANTS DE CONNEXION

Votre email : (contacter l'établissement pour obtenir le mail renseigné lors de l'inscription de votre enfant)

Pour vous connecter, cliquez sur "Vous ne connaissez pas votre mot de passe ?".

Vos identifiants de connexion vous permettent de vous connecter au Portail Restauration Scolaire de l'école Saint-Charles depuis le site de l'établissement scolaire.

Désormais, **la facturation de la restauration scolaire est mensualisée et au réel** (ne sont facturés que les repas consommés*).

Pour l'année scolaire 2020-2021, le prix unitaire d'un repas par enfant est de **5,22 € TTC**.

Vous recevrez **via le carnet de liaison/correspondance** de votre enfant, les documents ci-dessous :

- Formulaire Choix du mode de règlement ;
- Accord de prélèvement SEPA + RIB (si vous optez pour ce mode de règlement) ;

à retourner dûment complétés et signés à l'établissement sous huitaine via le carnet de liaison/correspondance de votre enfant.

La Direction

**Selon le règlement intérieur de l'établissement scolaire*

L'utilisation du Portail Famille permet un traitement de données personnelles ayant pour finalité « Gestion des cantines des établissements scolaires ». Certaines catégories d'informations nominatives vous concernant sont collectées ainsi que d'informations concernant vos enfants, par l'Etat de Monaco/Direction de l'Education Nationale de la Jeunesse et des Sports. En cas d'utilisation de l'outil et conformément à la loi n° 1.165 du 23 décembre 1993 relative à la protection des informations nominatives, modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, d'opposition et de rectification que vous pouvez exercer, par voie postale ou sur place, auprès de l'établissement scolaire dans lequel votre enfant est scolarisé. Vous pouvez, à tout moment, retrouver l'intégralité des modalités de traitement sur le Portail du Gouvernement dans l'onglet « Service Public aux Particuliers », « Relations avec l'Administration » et « Protection des droits et médiation ».